

# Compte-rendu de Bureau syndical – 9 juillet 2010

---

Membres présents : Jacqueline FOURNET, Jean-Claude AUBERT, Thierry BRENOT, Gilbert GROS, Bernard RAVOIRE, Michel RAYMOND, Bernadette LAMOTTE, Dominique VIAL, Jean-Pierre CHAMPION, Bernard GIL.

Membres excusés : Muriel LUGA-GIRAUD.

## I. SCoT Val de Saône-Dombes

---

Le SCoT « Val de Saône-Dombes », dans sa version modifiée, a été transmis en version CD-ROM à l'ensemble des collectivités membres et des Personnes publiques associées ou consultées. Il est désormais téléchargeable sur le site internet du SCoT à la rubrique « Ressources communes ». Un exemplaire papier est distribué aux membres du Bureau.

### **1. Commerce : Projet de Leclerc à Genay et recours en CNAC : suites ?**

La Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) s'est réunie le 9 juin 2010, et le recours contre le projet d'extension-relocalisation du Leclerc a été débouté. La notification officielle de la décision n'est encore pas parvenue au SMVSD (La Commission a un délai de 2 mois pour notifier sa décision, qui est publiée dans 2 journaux). Il est possible pour le SM de saisir le TA de Paris dans un délai de 2 mois pour contester la décision.

Bernard RAVOIRE indique que le syndicat des eaux Dombes-Saône envisage d'attaquer le permis autorisant le projet (situé pour partie sur le périmètre éloigné du captage de Port Masson), compte tenu notamment de la problématique eau potable liée au projet de station essence.

Le Bureau acte l'idée selon laquelle un temps d'échange entre collectivités et SCoT serait souhaitable sur cette question particulière du Commerce.

→ La chargé de mission se metra en lien avec le SCoT SEPAL pour organiser une réunion de travail élus/techniciens des 2 intercommunalités (Grand Lyon/CC Saône Vallée).

### **2. Proposition d'organisation d'un atelier « Habitat » sur le Val de Saône-Dombes**

La présentation du SCoT « Métropole Savoie » sur ses actions d'accompagnement des collectivités dans leurs projets d'urbanisme à travers les études pré-opérationnelles qu'il finance n'a pas pu se faire pour des problèmes de disponibilité des techniciens et des élus.

La chargée de mission propose que le syndicat mixte du SCoT organise, en lien avec le CDDRA, un atelier « Habitat » durant lequel le SCoT Métropole Savoie pourrait présenter cette démarche et dont l'objectif plus général serait de :

- faire le point sur les orientations du SCoT en matière d'habitat afin de les contextualiser par rapport aux enjeux et problématiques clés de l'habitat et du foncier sur le territoire.
- Faire connaître aux élus les leviers (réglementaires, opérationnels, financiers) pour mener à bien des opérations d'habitat de qualité.

Le contexte demeure particulièrement propice :

- phase de mise en œuvre des orientations du SCoT
- de nombreuses collectivités se lancent dans des révisions de POS/PLU,
- le CDDRA est en phase d'élaboration de la charte et du plan d'action

Public pressenti : élus et techniciens du SCoT Dombes, Val de Saône-Dombes et du CDDRA + autres acteurs clé de l'habitat (bailleurs, EPFL, CAUE, architecte conseil de la DDT etc.)

Le Bureau acte le principe de l'organisation de cet atelier ; le format reste à être défini et validé, tout comme les thèmes à aborder et le type d'intervention. Laurine COLIN se rapprochera d'Anne KERVELLA pour faire une proposition plus détaillée au Bureau syndical.

### 3. Réunion de travail SCoT/DDE

Une réunion de travail entre les 2 chargés de mission SCoT de la Dombes et Val de Saône-Dombes ainsi que la DDT de l'Ain a permis de discuter de plusieurs axes de travail :

- *Définition de la tâche urbaine sur chaque commune des SCoTs :*

La méthodologie reste à être affinée (notamment sur la question de la source, donc de la date de l'ortho photo (2005 ou 2006 ?)). La DDT accepte d'appuyer significativement le travail, notamment sur la partie SIG.

Il ne pourra cependant être lancé avant la fin de l'été, pour des raisons de disponibilité du chargé d'étude en charge de ce dossier à la DDT de l'Ain.

- *Indicateurs de suivi :*

La DDT a travaillé l'année dernière sur la définition d'indicateurs de suivi des territoires, en identifiant environ une trentaine d'indicateurs pouvant servir aussi à l'évaluation des SCoTs.

L'idée de la DDT de l'Ain et du SCoT est de travailler avec l'ensemble des SCoTs du Département sur des indicateurs les plus pertinents avec une approche pragmatique : facilité d'accès à la donnée et pertinence de l'indicateur. IL ne s'agira pas de tout suivre...

Le CG01 travaille parallèlement à la mise en place d'un « observatoire des territoires » et devrait recruter, pour cela, une AMO dès septembre.

L'intérêt de mutualiser l'ensemble de ces démarches a été souligné lors de cette réunion de travail.

- *Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT*

Un premier travail de lecture et d'analyse des SCoTs a été effectué par la DDT de l'Ain. Un tableau récapitulatif a été transmis à Laurine COLIN, dans un premier temps pour avis technique.

Ensuite, la DDT de l'Ain propose un temps d'échange avec les élus (du Bureau ou du comité syndical) afin de restituer leur propre lecture du SCoT et confronter cette vision à celle des élus, pour identifier les éventuelles incohérences, divergences de vision du projet... Le Préfet étant garant du contrôle de légalité sur les documents d'urbanisme, il convient de s'assurer par ce travail, que les services de l'Etat auront une lecture la plus conforme possible à la vision que les élus du SCoT ont de leur document.

Les courriers demandant aux collectivités de mettre en compatibilité leurs documents avec le SCoT partiront dès lors que cet échange DDT/SCoT aura eu lieu.

### 4. Etude RRA sur les terminus périurbains

La Région Rhône-Alpes a lancé une étude de développement des services ferroviaires dans les territoires périurbains sur 3 axes Villefranche - Lyon, Ambérieux - Lyon et Vienne - Lyon.

**Objectif :** étudier la pertinence, la faisabilité et l’estimation financière des aménagements de nouveaux terminus périurbains sur certains axes ferroviaires de l’étoile lyonnaise pour mieux les adapter à la demande des territoires, en cohérence avec l’évolution des services prévue dans le cadre du cadencement régional. Concernant l’axe Lyon-Villefranche-Mâcon (Volet 3 de l’étude), la pertinence d’un terminus situé plus au Nord de Villefranche doit être étudiée (Villefranche étant aujourd’hui le terminus des missions périurbaines).

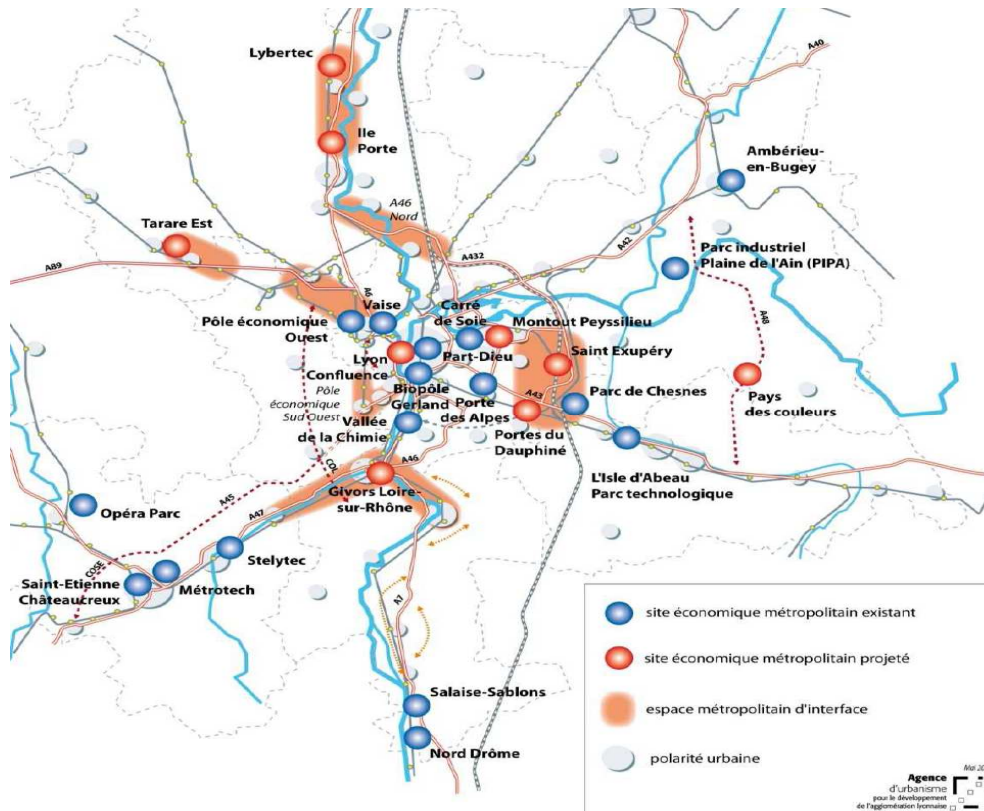
Dans ce cadre, la Région a convenu d’une série d’entretiens entre leur prestataire, Ingérop, et les SCoT concernés (Val de Saône-Dombes, Beaujolais, etc.), à tenir avant les vacances d’été.

Compte tenu des interdépendances très fortes entre le Rhône et l’Ain, les techniciens des SCoTs ont jugé utile d’organiser une rencontre commune entre le 2 SCoTs Beaujolais et Val de Saône-Dombes et d’élargir ces entretiens aux présidents des intercommunalités riveraines de la Saône. Une date doit encore être définie.

## II. INTERSCOT

### 1. Etude Interscot sur l’espace d’interface métropolitain « A46 Nord » : information et suites.

Une rencontre des Présidents de l’Interscot (dédiée aux espaces d’activité économique) en novembre 2007 a identifié le territoire situé le long de l’A46 Nord comme un des 7 espaces d’interface métropolitain (EIM) méritant une approche multi-partenaire entre les SCoTs et EPCI concernés.



En 2009, une étude spécifique a été conduite par l’Interscot pour apporter aux élus et techniciens en charge de la gestion et du devenir de cet espace des éléments de connaissance leur permettant de faire leur choix de développement. Cet espace mérite une attention à plusieurs titres :



- et misent sur la qualité paysagère et environnementale. Ils ne sont pas forcément contradictoires entre eux, mais potentiellement concurrentiels (ex. : ZA Mionnay/ZA Civrieux/Extension Porte du Grand Lyon à Neyron)
- Quelle place pour la logistique ? Les élus et documents d'urbanisme récusent, en règle général, toute vocation « logistique » pour leur projet.

Conclusions : Un travail à présenter dans les intercommunalités concernées et des suites opérationnelles à engager entre les différents EPCI concernés (schémas d'aménagement d'ensemble, par exemple).

## 2. Courrier du SCoT Rives du Rhône

Le Président du SCoT des Rives du Rhône a fait parvenir, suite à la Rencontre des Président du 6 mai dernier consacrée à l' « acte 2 » de l'Interscot et au programme de travail 2010-2014, un courrier consacré aux modes de gouvernance possibles de l'Interscot. Dans ce courrier, Patrick GAGNAIRE évoque la nécessité d'un travail de recherche de la gouvernance souhaitée et souhaitable : d'un rapprochement avec la RUL...à la constitution d'un groupement d'intérêt public (GIP), où les élus prendraient toute leur place.

Un débat s'en suit entre les membres du Bureau sur la démarche Interscot et son ancrage dans le « système métropolitain ». Certains élus arguent du fait que l'entrée dans la démarche Interscot, à l'origine, marquait le besoin d'une information et d'échanges réciproques. Ce que propose le Président du SCoT des Rives du Rhône marque un pas supplémentaire ;

Cette avancée dans la démarche pose des questions plus politiques, dans un contexte de réforme territoriale ; quel lien entre cette possible avancée vers un Interscot plus formel et le projet de pôle métropolitain de l'agglomération lyonnaise ?

En tout état de cause, ce courrier nécessite une réponse et devra faire l'objet d'un nouveau débat lors d'une prochaine réunion de Bureau, à la rentrée. Le Bureau indique l'intérêt que ce débat ait lieu autrement que par des échanges à l'écrit. Une réunion de travail politique serait très certainement nécessaire.

## 3. Organisation des « Rencontres Nationales des SCoTs 2011 » à Lyon, par l'Interscot

La question du préfinancement et du portage de cet évènement n'est encore pas résolue. Si l'Agence se propose de porter l'ensemble des aspects logistiques/administratifs de cet évènement, une implication forte des élus reste nécessaire et cela doit se faire sans augmentation de la cotisation Interscot.

### ***1. Fédération Nationale des SCoTs : création lors de la dernière Rencontre nationale des SCoTs à Douai (16 au 18 juin)***

---

Le 16 juin 2010 a été créé la fédération nationale des SCoTs, avec le passage d'un club technique à une fédération constituée d'une instance technique et politique.

Les enjeux de l'évolution vers une fédération nationale est de **structurer le Club et accroître sa capacité à « porter » la parole des SCoT** sur les scènes nationales, tout en continuant ses activités de mise en réseau des élus et techniciens de SCoT.

Cela impliquait donc de revoir le mode d'organisation interne, de représentation externe (**portage politique**) et les modalités de **financement**.

« Le Club des SCoT » → « La Fédération des SCoT »  
 Le binôme Techniciens-Elus

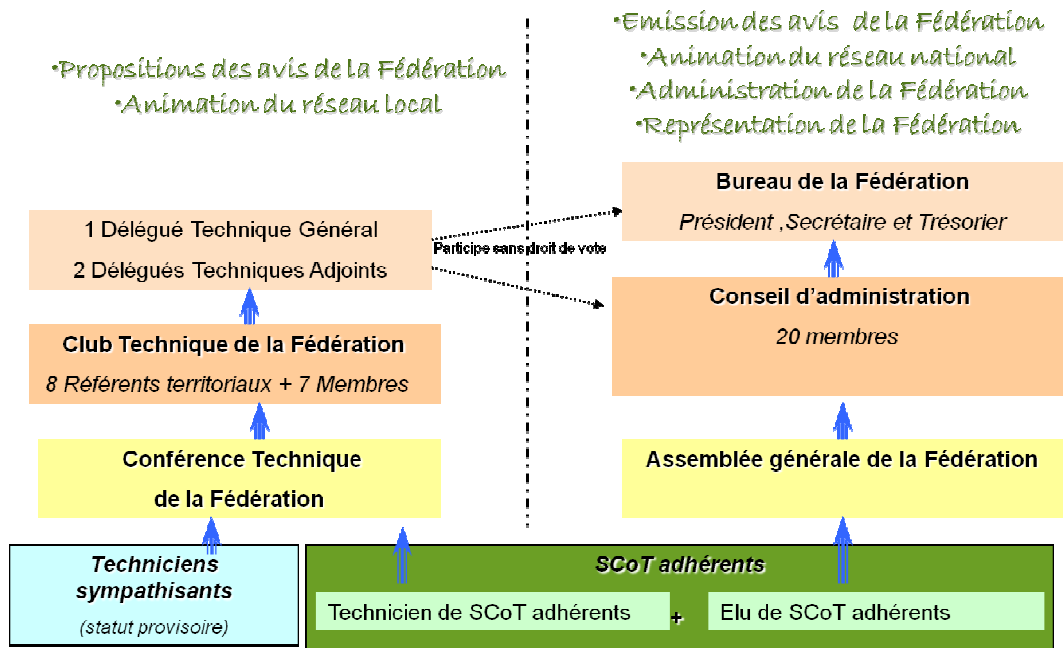


Figure 1 : Organisation de la Fédération Nationale des SCoTs.

La Fédération Nationale des SCoT fera prochainement appel à cotisation, fixée en fonction du nombre d'habitants. Pour le SCoT Val de Saône-Dombes, cette cotisation devrait s'élever à 1000 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de Bureau se clôt à 17h00.